

Metz, le 13 mars 2020

Covid-19 : le Département de la Moselle prend des mesures

Suite aux annonces du Président de la République du jeudi 12 mars, Patrick Weiten, Président du Département de la Moselle, a réuni ce matin une cellule opérationnelle sous l'autorité du Directeur Général des Services avec tous les directeurs généraux adjoints.

Il a rappelé qu'il prenait pleinement en compte la gravité de la situation et assumerait sa responsabilité tant vis à vis des personnels départementaux, que du public accueilli dans établissements départementaux.

Les mesures annoncées par le Président de la République seront ainsi déclinées à l'échelle du Département.

Les mesures prises pour assurer la continuité du service public départemental

Tous les services départementaux sont organisés de manière à pouvoir assurer une continuité de service public.

Ainsi, les agents d'accueil des établissements recevant du public (Hôtel du département, Centres Moselle Solidarité, Maison Départementale des Personnes Handicapées) resteront en poste. Toutes les mesures de précaution en vigueur seront mises en oeuvre afin d'assurer la protection du public et du personnel départemental.

Concernant les services de l'aide sociale à l'enfance, le centre départemental de l'enfance et les maisons d'enfants à caractère social, le Département continuera d'assurer l'accueil et l'accompagnement des enfants placés en établissement et assumera pleinement sa responsabilité dans le domaine de la protection de l'enfance.

Par ailleurs, des solutions de télétravail seront mises en place pour les agents ayant des contraintes de garde et dont les missions ne nécessitent pas une présence physique sur site. Les réunions internes ou externes pourront être maintenues en dessous d'un nombre de participants fixés à 20 personnes.

Enfin, tous les événements organisés à l'initiative du Conseil Départemental sont annulés.

Les mesures relatives aux établissements scolaires

Les collèges n'accueillant plus les élèves, les agents départementaux qui y travaillent continuent toutefois d'en assurer l'entretien et de contribuer dans une étroite collaboration avec les équipes de direction à la maintenance des bâtiments. Les programmes de travaux sont également maintenus.

Afin d'accompagner les services de l'Education Nationale, le Département envisage le déploiement de l'Espace Numérique de Travail, déjà actif pour les collégiens, aux établissements scolaires de niveau primaire afin de faciliter le maintien du lien entre les équipes éducatives et les familles.

Les mesures relatives aux sites culturels départementaux

Les sites Passionnément Moselle ainsi que les archives départementales et le centre des archives industrielles et techniques de la Moselle sont fermés jusqu'à nouvel ordre. Les ouvertures de sites à venir sont reportées.

Le Département reste par ailleurs en alerte sur l'évolution de la situation et prendra toutes les mesures nécessaires pour protéger les personnes les plus fragiles dont il a la responsabilité.

Le Président Weiten a également annoncé que le Département porte une réflexion sur la possibilité de soutenir l'économie de proximité et demande à ce que soient évaluées les conséquences économiques de la baisse d'activité, tant pour les petits commerces, pour les artisans, que pour le milieu associatif.

Toutes ces mesures sont valables jusqu'au 31 mars, sous réserve de consignes nationales ou d'évolution de la situation qui nécessiteraient de prendre de nouvelles mesures adaptées ou renforcées.

Enfin, le Département rappelle à tous la nécessité d'appliquer et de respecter les consignes de précautions, d'hygiène et de protection préconisées par l'Etat.